

Image not found or type unknown



## chef d'entreprise peut il travailler le dimanche

Par **electrochoc**, le **02/06/2011** à **19:39**

Bonjour

J'ai travaillé ce matin sur un chantier d'un particulier chez lequel je fais des travaux, je suis chef d'entreprise, je n'ai pas fais de bruit je fais de l'enduit de lissage, mais les copropriétaires m'ont demandé d'arrêter de travailler car nous sommes jour fériés. On me certifie que je peux être verbalisé. Je ne trouve aucune loi spécifiant que je ne puisse travailler quand bon me semble puisque je suis mon propre employeur.

Merci d'avance de vos réponse.

Par **P.M.**, le **02/06/2011** à **19:46**

Bonjour,

Il ne peut s'agir en effet que d'un problème de bruit...

Je vous propose ces dossiers :

- [n° 1](#)
- [n° 2](#)